

2011

RAPPORT ANNUEL

2011

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

11

IMPRESSUM

Rédaction : Pro Mente Sana Suisse romande

Design : Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

Mise en pages et illustrations : Mattea Gianotti, Zurich, www.matteagianotti.ch

© Pro Mente Sana Suisse romande 2011 ; reproduction autorisée avec mention de la source

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org.

Dans ce rapport, nous avons renoncé à utiliser le langage épïcène.



ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Isabelle CHATAGNY

Psychologue, Genève

D^r Gilles GODINAT

Médecin-psychiatre FMH, Genève

M. Rolf HIMMELBERGER

Genève

M^{me} Yahann JAGGI

Genève (nouveau)

M. Robert JOOSTEN

Dr ès sciences, Lausanne

D^r Georges KLEIN

Médecin-psychiatre FMH,
médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie adulte,
hôpital de Malévoz, Monthey

M^{me} Jacqueline LAVOYER

Sociologue, responsable d'Info-Entraide Neuchâtel (nouveau)

M. Ueli LEUENBERGER

Conseiller national, Genève

M. Bruno QUÉMENT

Infirmier en psychiatrie, St-Gingolph (nouveau)

M. Stéphane ROSSINI

Conseiller national, Haute-Nendaz (nouveau)

M. Krzysztof SKUZA

Sociologue, professeur HES-S2, HECVSanté, Lausanne (nouveau)

MEMBRES DU BUREAU

M^{me} Maria ROTH-BERNASCONI (présidente)

Conseillère nationale, Grand-Lancy

M^e Nils DE DARDEL

Avocat, Chêne-Bougeries

D^r Yasser KHAZAAL

Médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent,
président de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève

D^r Philippe SCHALLER (trésorier)

Médecin spécialiste en médecine interne, Onex (nouveau)

Pro Mente Sana remercie chaleureusement M. Pierre-Alain Vuagniaux qui, en 2011, a quitté le bureau au sein duquel il occupait la fonction de trésorier depuis une douzaine d'années. Son expertise, son engagement et son travail bénévole ont permis à notre organisation de devenir une référence dans le domaine de la santé mentale en Suisse romande. Elle remercie également M. Jürg Gassmann, ancien secrétaire central de la Fondation suisse Pro Mente Sana qui, ayant donné une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, a de ce fait également quitté notre comité, ainsi que M^{me} Gisèle Bossel, représentante du canton de Fribourg qui, par sa présence régulière et son expérience de soignante, a beaucoup apporté à Pro Mente Sana.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

LE TEMPS DES CHANGEMENTS

Accepté en 2011 par la majorité du Parlement fédéral, le premier volet de la 6^e révision de l'assurance invalidité (AI) signe un changement de paradigme. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, la loi donne pour mission nouvelle à l'AI de se substituer aux spécialistes médicaux. En effet, celle-ci exclut désormais de son obligation de prise en charge les maladies dont les causes ne sont pas claires et qui n'occasionnent aucune lésion du corps. Autre première désolante: le réexamen des rentes accordées pour ces maladies peut entraîner la suppression de droits acquis. Le second volet, qui reste à traiter au Conseil national, poursuit cette logique de sacrifice des prestations sur l'autel d'économies non nécessaires. Il prévoit notamment un nouveau système linéaire de rentes en fonction du taux d'invalidité qui pénalise les personnes lourdement handicapées, sans perspectives réalistes de réinsertion. L'association romande Pro Mente Sana s'engage activement dans le processus législatif pour tenter d'infléchir le sens du changement et de défendre les intérêts des malades psychiques, trop souvent soupçonnés d'être de «faux invalides».

Il est heureusement des changements plus positifs. Le mouvement du *Recovery* bouscule ainsi les préjugés en démontrant que, oui, même des malades psychiques très lourdement atteints peuvent se rétablir. Que pour ces personnes, le changement nommé guérison est possible au bout du tunnel. En 2011, Pro Mente Sana Suisse romande a publié une brochure sur ce sujet. Elle donne aussi des cours sur le rétablissement en santé mentale. Dans la même dynamique, Pro Mente Sana conçoit actuellement un projet de formation de pairs aidants. Ces personnes qui vivent elles-mêmes ou ont vécu un trouble grave de santé mentale font profiter leurs pairs de leur expérience de la maladie et du rétablissement et pourraient entrer dans la composition des équipes professionnelles. Une quasi-révolution dans les services de santé psychique, puisque cette nouvelle fonction vise à donner aux usagères et usagers, en mains propres, les clés de leur mieux-être.

En 2011, le changement a aussi touché l'association elle-même. Pierre-Alain Vuagniaux a ainsi quitté la fonction de trésorier qu'il occupait depuis quelque 12 ans. Qu'il soit ici félicité et remercié chaleureusement pour tout le travail accompli, avec compétence et constance!

En 2012, les changements se poursuivront, avec le départ de Nathalie Narbel, secrétaire générale depuis près de huit ans. Tout au long de ces années, son professionnalisme ainsi que ses qualités humaines ont permis à Pro Mente Sana de devenir une actrice incontournable de la santé psychique en Suisse romande. Renforcée à l'interne et plus visible à l'externe, l'association est, grâce à elle, encore mieux à même de défendre les intérêts des personnes atteintes de troubles psychiques. À elle, un immense MERCI et le meilleur pour son avenir professionnel!

Cette année, je m'en vais aussi : désormais engagée professionnellement toute la semaine à Berne, je dois renoncer à mon mandat de présidente. Mais je reste engagée, en politique, pour les droits des personnes souffrant de maladies psychiques. Et je reste bien sûr proche de l'association, des membres du bureau, du comité et de l'équipe professionnelle, que je remercie vivement pour leur travail de qualité et tous les moments partagés.

Que ce temps de changements débouche sur le meilleur, pour Pro Mente Sana et pour les personnes qu'elle défend! Comme l'a dit Winston Churchill, «Il n'y a rien de négatif dans le changement, si c'est dans la bonne direction».



Maria Roth-Bernasconi, présidente et conseillère nationale.

POLITIQUE SOCIALE

LES 6^e RÉVISIONS DE LA LOI SUR L'ASSURANCE INVALIDITÉ

6^e RÉVISION DE L'AI, PREMIER TRAIN DE MESURES (6A)

En mars 2011, les Chambres fédérales ont approuvé le projet de loi du Conseil fédéral relatif au premier volet de la 6^e révision de la loi sur l'assurance invalidité. Cette révision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Rappelons que cette révision prévoit l'examen du droit à la rente des personnes souffrant de troubles sans «pathogenèse ni étiologie claire», ce qui entraînera l'exclusion d'environ 18 000 personnes du droit à la rente. De même, lorsqu'un potentiel de réadaptation (même minime) existera chez les autres bénéficiaires d'une rente – parmi lesquels de nombreux malades psychiques –, il devra être amélioré afin de réduire les rentes autant que possible ou de les supprimer.

6^e RÉVISION DE L'AI, DEUXIÈME TRAIN DE MESURES (6B)

Le message sur le deuxième train de mesure de la 6^e révision de l'AI a été rendu public au printemps 2011 et le projet a été approuvé en décembre par le Conseil des États. Le processus se poursuivra en 2012 au Conseil national. Pro Mente Sana, en collaboration avec les autres organisations du domaine du handicap, a tenté de modifier certains points du projet, sans grand succès.

Cette révision vise, d'une part, à retrouver l'équilibre financier et, d'autre part, à désendetter l'assurance par une réduction drastique des prestations.

De nouvelles dispositions touchant à la naissance du droit à la rente sont prévues. Le droit à la rente sera suspendu aussi longtemps qu'un office AI considérera que l'assuré doit, par exemple, suivre une psychothérapie ou tout autre traitement susceptible de lui faire recouvrer sa capacité de gain. Ainsi, des assurés seront exclus du droit à la rente sur une durée indéterminée. Un nouveau système linéaire de calcul des rentes est prévu. Alors qu'une amélioration du système actuel serait souhaitable, le projet ne vise qu'à économiser. Par exemple, un assuré, invalide à 70% qui touche aujourd'hui 1560 fr. de rente mensuelle, ne percevra plus que 1092 fr., si la révision est adoptée en l'état.

Les comptes de l'assurance invalidité ont été bénéficiaires en 2011, en raison de la mise en œuvre des 4^e et 5^e révisions et, en partie, du financement additionnel approuvé par le peuple en 2009. Les mesures d'économies et les bénéfices permettront à l'assurance invalidité d'atteindre un équilibre financier et de désendetter l'assurance à moyen terme. Cette révision n'est donc pas nécessaire.

NOUVEAU DROIT DE PROTECTION DE L'ADULTE

Cette révision globale de la loi entrera en vigueur en 2013 et entraînera plusieurs changements pour les personnes souffrant d'un trouble psychique. Pro Mente Sana a répondu à plusieurs procédures de consultation dans les cantons romands.

Quelques points méritent d'être rappelés :

Personne de confiance

Le nouveau droit de protection de l'adulte prévoit que toute personne placée dans une clinique psychiatrique ou une autre institution aura le droit de faire appel à une personne de confiance (art. 432 CC). Cette personne de confiance aura le droit et le devoir d'assister la personne concernée pendant la durée de son séjour et jusqu'au terme des procédures en rapport avec celui-ci. Elle pourra notamment l'aider lors de traitements ou de mesures forcés et atténuer les conflits avec l'institution. Un grand nombre de patients étant socialement isolés, ils ne peuvent pas faire appel à une personne de leur entourage pour assurer cette tâche exigeante. Pour cette raison, il est nécessaire que les cantons mandatent une institution indépendante qui recrutera des personnes de confiance et qualifiées auxquelles les personnes concernées pourront faire appel. A titre d'exemple, les Conseillers accompagnants à Genève sont disponibles toute l'année pour un budget total de 70 000 fr. La mise sur pied d'une telle institution pourrait également s'inspirer des expériences positives réalisées dans ce domaine au Tessin, canton qui autorise la personne de confiance à se rendre spontanément à l'hôpital pour voir dans quelles conditions les personnes sont traitées.

Respect des directives anticipées en psychiatrie

Le nouveau droit de protection de l'adulte prévoit que le médecin traitant devra respecter les directives anticipées du patient validement établies. Il accorde donc une importance centrale aux volontés anticipées du patient lors du traitement d'une personne incapable de discernement. Dans le cas des placements à des fins d'assistance, l'efficacité juridique des directives anticipées se voit toutefois relativisée, puisque le médecin traitant devra seulement «prendre en considération» les volontés qui y figurent, sans être tenu de consigner au dossier médical les motifs pour lesquels il ne les respecte pas, ainsi qu'il doit le faire pour les patients somatiques.

Or, il faut que les souhaits du patient relatifs aux traitements médicaux soient aussi respectés en psychiatrie. Pro Mente Sana Suisse romande souhaite que les responsables des hôpitaux psychiatriques conçoivent des plans de traitement conformes aux directives anticipées lors de placements à des fins d'assistance. Des soins qui diffèrent de la volonté du patient ne doivent pouvoir être valablement donnés que si cette volonté empêche d'atteindre le but poursuivi par le placement à des fins d'assistance.

Le respect des directives anticipées du patient psychique est d'autant plus impératif que, dans certains cantons romands, un énorme travail a été fourni par les institutions hospitalières pour encourager les patients à rédiger, avec l'aide de soignants, des directives anticipées leur permettant de devenir pleinement partenaires du traitement et réduisant ainsi des hospitalisations successives et coûteuses.



CONSEIL JURIDIQUE

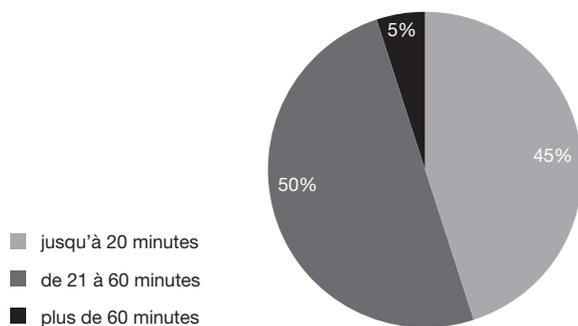
Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultants de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Il traite de questions relatives à l'hospitalisation, aux traitements, aux assurances sociales, au droit du travail et de la famille, etc. Il s'occupe de tout problème juridique en lien avec la maladie et le handicap psychiques.

Durant l'année 2011, le conseil juridique a été sollicité à 480 reprises, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à 2010.

Nombre de conseils en 2011 : 480

Durée des conseils :

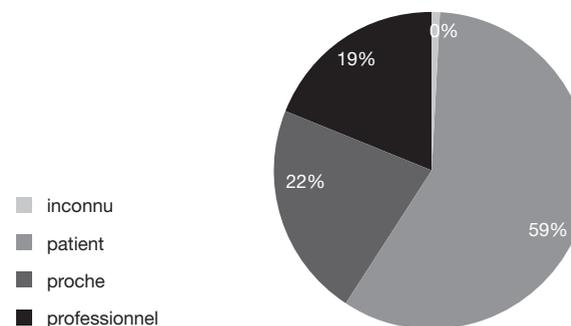
Jusqu'à 20 minutes	217	45,2%
De 21 à 60 minutes	239	49,8%
Plus de 60 minutes	24	5,0%



■ jusqu'à 20 minutes
■ de 21 à 60 minutes
■ plus de 60 minutes

Statut du consultant :

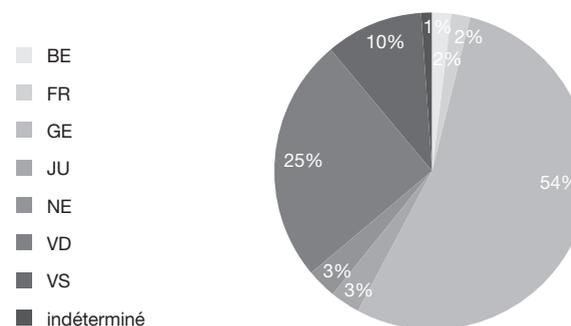
Inconnu	Patient	Proche	Professionnel
2	284	104	90
0,4%	59,2%	22%	18,8%



■ inconnu
■ patient
■ proche
■ professionnel

Provenance de l'appel par canton :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Indéterminé
10	11	261	13	13	120	50	3
2,1%	2,3%	54,2%	2,7%	2,7%	25%	10,4%	0,6%



■ BE
■ FR
■ GE
■ JU
■ NE
■ VD
■ VS
■ indéterminé

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

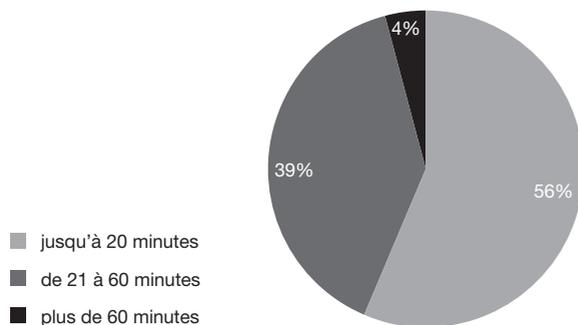
Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatiques couvrant toute la Suisse romande, en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prises en charge thérapeutiques, des coordonnées de groupes d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

Durant l'année 2011, le conseil psychosocial a été sollicité à 384 reprises, soit une augmentation de plus de 8% par rapport à 2010.

Nombre de conseils en 2011 : 384

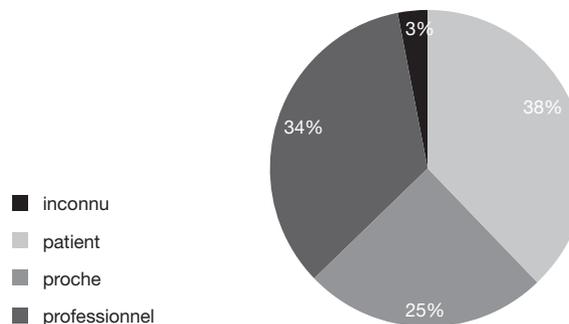
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	216	56,3%
De 21 à 60 minutes	151	39,3%
Plus de 60 minutes	17	4,4%



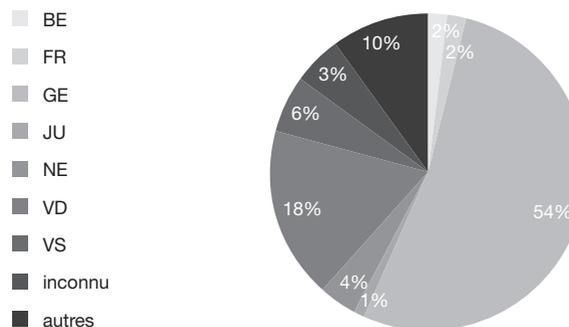
Statut du consultant :

Inconnu	Patient	Proche	Professionnel
10	149	95	130
2,6%	38,8%	24,7%	33,9%



Provenance de l'appel par canton :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Inconnu	Autres
7	9	212	3	16	71	23	13	38
1,8%	2,3%	54%	0,8%	4%	18,1%	5,8%	3,4%	9,6%



ACTIVITÉS D'INFORMATION DE PRO MENTE SANA PUBLICATIONS

Pages romandes dans la revue Pro Mente Sana aktuell

L'association romande dispose d'une page dans la revue alémanique de la fondation suisse, *Pro Mente Sana aktuell*. Elle y rédige ou y propose des articles en français sur des sujets qui touchent la Suisse romande. En 2011, quatre articles sont parus :

- «Pour la troisième fois Pro Mente Sana Suisse romande publie les *directives anticipées* en raison de son succès» de Nathalie Narbel ;
- «Dance with me» de Benedetta Barabino et Karine Mazza ;
- «La partialité des experts de l'AI» de Shirin Hatam ;
- «Pourquoi tant de conflits dans l'assurance invalidité ?» de Cristina Ferreira.

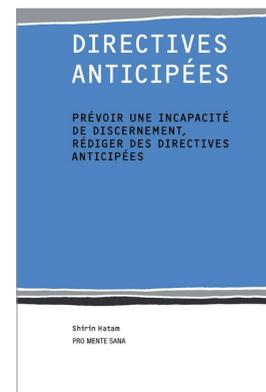
Lettres trimestrielles

Chaque numéro de la lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressé à près de 4000 destinataires. Ce nombre est en constante augmentation. En 2011, près de 16000 destinataires, personnes privées, soignants, institutions, administrations ont reçu la lettre trimestrielle.

- Lettre trimestrielle n° 51 : «Quatre projets novateurs dans le domaine de la santé psychique» de Esther Hartmann, de Pro Mente Sana, Benedetta Barabino et Karine Mazza de Dance with me, Ariane Zinder de Pro Mente Sana et Yaël Liebkind de Rien ne va plus.
- Lettre trimestrielle n° 52 : «Le statut de la parole du fou: une perspective socio-historique» de M. Krzysztof Skuza, sociologue, professeur HES-S2, HECVSanté et membre du comité de Pro Mente Sana.
- Lettre trimestrielle n° 53 : «La psychiatrie-psychothérapie face aux nouvelles mesures de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) : analyse de quelques enjeux» du prof. Eric Bonvin, directeur du Centre hospitalier du Chablais, médecin-chef du Département des Institution Psychiatriques du Valais Romand et professeur titulaire au Département psychiatrie – CHUV.
- Lettre trimestrielle n° 54 : «Deux récits de rétablissement» de Samia Richle, psychologue-psychothérapeute FSP.

Brochures thématiques

En 2011, Pro Mente Sana a publié deux nouvelles brochures :



Directives anticipées. Prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées

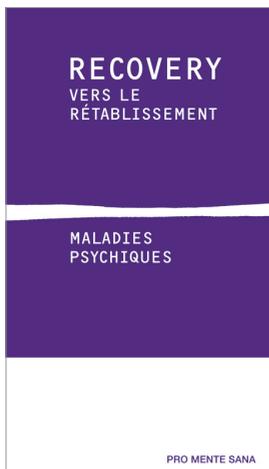
Pro Mente Sana a réédité ce document pour la troisième fois. En effet, diffusé à plus de 9000 exemplaires, il était totalement épuisé. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte, prévue en 2013, il a semblé utile de réimprimer et d'actualiser cette brochure en raison d'une demande constante et importante, tant de la part de patients que d'institutions hospitalières, d'associations ou de médecins libéraux.

Les directives anticipées sont l'expression de la volonté libre et éclairée devant être prise en compte en cas d'incapacité de discernement. Cette brochure, d'une quarantaine de pages, offre des conseils pratiques pour rédiger des directives anticipées en vue d'une hospitalisation en psychiatrie et répond à des questions telles que : «quand a-t-on perdu le discernement ?», «quelles conditions remplir pour que vos directives anticipées soient valables et applicables ?» ou encore «à qui les communique-t-on ?» et «combien de temps sont-elles valables ?»

Elle propose aussi un schéma de rédaction possible et des pistes de réflexion pour que leur rédaction soit la plus précise et exhaustive possible. Cette publication présente également, dans une seconde partie, l'histoire des directives anticipées et leur évolution dans le droit fédéral et cantonal, analysant les tendances mais également les risques.

Outil thérapeutique destiné à favoriser l'autodétermination du patient, les directives anticipées sont de plus en plus utilisées en psychiatrie et Pro Mente Sana se félicite de contribuer, par ce document, à cette évolution.

2349 exemplaires de cette brochure ont été commandés en 2011.



Recovery – Vers le rétablissement

Le terme *recovery* pourrait être traduit par guérison, rétablissement ou recouvrement de la santé. Un mouvement y est associé. Il a vu le jour aux États-Unis dans les années 1990 et réunissait des malades psychiques considérés comme inguérissables ou pour lesquels il n'existait plus de ressources psychothérapeutiques et qui s'étaient rétablis malgré ces pronostics défavorables. Rapidement, des professionnels engagés et des proches se joignirent à ce mouvement. Depuis, les tenants du *recovery* attirent l'attention sur le fait qu'il est aussi possible de se rétablir de maladies psychiques graves et que le préjugé selon lequel une personne malade est condamnée à le rester toute sa vie est infondé. Ils informent les autres personnes concernées et les proches sur les possibilités de rétablissement et aident les professionnels à orienter leur traitement plutôt sur le rétablissement qu'exclusivement sur l'évitement des crises ou le contrôle des symptômes.

Cette nouvelle brochure contient de précieuses informations et indique concrètement comment il est possible de devenir acteur de son propre rétablissement, chemin passionnant et parfois difficile.

1 117 exemplaires de cette brochure ont été commandés en 2011.

SITE INTERNET

Le site promentesana.org a reçu plus de 32 000 visites en 2011.

COLLOQUES

Pro Mente Sana Suisse romande a collaboré à l'organisation de la journée annuelle de la Société suisse de psychiatrie sociale, «Le patient, son secret et le psychiatre. Valeurs et enjeux», le 20 mai 2011 à Yverdon-les-Bains. Cette journée fut l'occasion de débattre de la question du secret médical, particulièrement important dans le champ de la psychiatrie.

Pro Mente Sana Suisse romande a collaboré à l'organisation du colloque «Confidentialité et clinique psychanalytique : quels enjeux?» qui s'est déroulé les 11 et 12 novembre à l'Université de Lausanne.

PRO MENTE SANA DANS LES MÉDIAS

Pro Mente Sana Suisse romande est citée fréquemment dans les médias romands.

Au sujet de la 6^e révision de l'assurance invalidité :

- «La partialité des experts de l'AI», *Le Temps*, 17.02.11
- «La partialité des experts de l'AI», www.letemps.ch, 17.02.11
- «Les assurés de l'AI malmenés», *Gauchebo*, 25.03.11
- «Les assurés de l'AI malmenés», www.gauchedbo.ch, 25.03.11
- «La très fictive impartialité des experts de l'AI», www.reiso.org, 11.04.11
- «Prochain 6 à 8 des travailleurs sociaux, organisé par AvenirSocial Vaud», *ActualitéSociale*, 06.09.11

Au sujet des «collaborateurs difficiles» :

- «Les collaborateurs «difficiles», étude de l'Office fédéral des assurances sociales», www.femina.ch, 03.05.11
- Etude de l'OFAS : les collaborateurs «difficiles», www.proinfirmis.ch, 05.05.11
- Etude sur les collaborateurs «difficiles», www.agile.ch, 19.05.11
- «Les collaborateurs «difficiles», www.gppv.ch, 26.05.11

Au sujet des pairs aidants :

- «Valoriser la maladie», *Soins infirmiers*, mars 2011

Au sujet de la brochure «Obligation de soins et maladies psychiques» :

- «Pro Mente Sana», *Pulsations*, avril 2011
- «Obligation de soins et maladies psychiques», *Soins infirmiers*, juin 2011

Au sujet de la brochure «Recovery – vers Le rétablissement» :

- «Le rétablissement comme processus», *Bon à savoir*, octobre 2011

Au sujet de la Lettre trimestrielle sur le rétablissement :

- Article «Le rétablissement sort des limbes» de Pro Mente Sana», santementaleparlonsen.blogspot.com, 07.02.11

Au sujet du psytrialogue :

- «Autour de la santé mentale», *Tribune de Genève*, 23.03.11
- «Psytrialogue», *Pulsations*, juin 2011
- «Dialogue», *Tribune de Genève*, 21.09.11
- «Psychiatrie», *Tribune de Genève*, 04.11.11
- «Psytrialogue», *Pulsations*, novembre-décembre 2011

Au sujet des directives anticipées :

- «La médiation pour «bien» divorcer», *La liberté*, 08.02.11
- «Tout savoir sur les directives anticipées», *La Liberté*, 08.02.11
- «Les directives anticipées», Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine, mai 2011

Divers :

- «Ce que votre patron peut savoir sur vous», *Reader's Digest*, 01.01.11
- «En savoir plus sur la déprime et la dépression», *Vista*, 10.01.11
- «Des assureurs privés aux méthodes brutales», *Plaidoyer*, janvier 2011
- «Armes, votations fédérales du 13 février», www.sda.ch, 04.02.11
- «Une question de cœur», *Revue mensuelle suisse d'odontostomatologie*, février 2011
- «Hôpital du Valais (RSV)», Sion Expo, mars 2011
- «Formation continue des professionnels», rapport annuel de l'AFAAP, avril 2011
- «Le patient, son secret et le psychiatre, valeurs et enjeux», *Revue médicale suisse*, 04.05.11
- «Histoire de la SSUP», www.sgg-ssup.ch, 12.09.11
- «Die seltsamen Methoden des Privatversicherungen», *Tages Anzeiger*, 10.10.11
- «La voix infirmière au Conseil national», *Soins infirmiers*, octobre 2011
- «Ces patients qui jouent au docteur», *La Liberté*, 15.11.11
- «Ces patients qui jouent au docteur», *Le Quotidien jurassien*, 16.11.11

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

Pro Mente Sana est de plus en plus sollicitée pour donner des cours et des conférences, par diverses institutions, hautes écoles, universités et associations.

- 13.01.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 18.01.2011 : «Les directives anticipées : cadre général et conditions de validité», Haute école de santé, Genève.
- 27.01.2011 : «Droits des patients», association ATB&D, Genève.
- 12.02.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 17.02.2011 : «Médecins, psychiatrie et droit», faculté de médecine, Université de Genève.
- 28.02.2011 : «Maladie psychique et politique sociale», dans le cadre du programme de spécialisation des soins infirmiers en santé mentale et psychiatrie, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 03.03.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 07.03.2011 : «Droit des personnes I», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 15.03.2011 : «Maladie psychique et politique sociale I», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 15.03.2011 : «Maladie psychique et politique sociale II», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 28.03.2011 : «Maladie psychique et politique sociale III», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 28.03.2011 : «Maladie psychique et politique sociale IV», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 31.03.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 31.03.2011 : «La médecine, le patient, ses droits et leur protection», journée officielle de l'Hôpital du Valais, Sion Expo.
- 08.04.2011 : «Maladie psychique et politique sociale», Haute école de travail social, Genève.
- 08.04.2011 : Psyfor «Troubles psychiques et associations : regards, ressources», Haute école de travail social, Genève.
- 12.04.2011 : «Droit des personnes II», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 15.04.2011 : «Aspects légaux, droits des patients», Formation complémentaire en psychiatrie sociale et communautaire, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 06.05.2011 : «Droits des patients», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 19.05.2011 : Psyfor «Troubles psychiques et associations : regards, ressources», clinique La Métairie, Nyon.
- 28.05.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 09.06.2011 : «La pensée critique au service des usagers I», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 02.09.2011 : «Intégration des pairs aidants dans les institutions en Suisse romande : quel(s) projet(s) ?», Hôpital de Malévoz, Monthey.
- 03.09.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 21.09.2011 : Psyfor «Troubles psychiques et associations : regards, ressources», Haute école de santé, Genève.
- 22.09.2011 : Psyfor «Troubles psychiques et associations : regards, ressources», Établissements publics pour l'intégration, Genève.
- 27.09.2011 : Psyfor «Troubles psychiques et associations : regards, ressources», faculté de psychologie, Université de Genève.
- 28.09.2011 : «Perception de la maladie et du handicap psychiques dans le cadre des 5^e et 6^e révisions de l'AI : le point de vue d'une organisation de défense des droits et des intérêts des malades psychiques», conférence pour travailleurs sociaux, AvenirSocial Vaud.
- 29.09.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.
- 13.10.2011 : «Traitement forcé et contentions en psychiatrie», MAS en droit de la santé, Université de Neuchâtel.
- 20.10.2011 : coanimation du cours «Formation des pairs», Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich.

- 03.11.2011 : «Modèle de prise en soins par des professionnels et des pairs aidants», Journées sociales, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 03.11.2011 : présentation du film Psyfor, Journées sociales, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 04.11.2011 : « Pairs aidants, quels rôles et quelles formations? », Journées sociales, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 09.11.2011 : «5° et 6° révisions de l'AI : un état des lieux», Assises du social, AvenirSocial Genève.
- 01.12.2011 : «Droits et devoirs : professionnels, proches et patients», Collège romand de médecine de l'addiction, Fribourg.
- 08.12.2011 : «La pensée critique au service des usagers II», École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.

Pro Mente Sana participe également au comité de REISO, revue d'information sociale romande, qui informe les professionnels de l'intervention, de la formation et de la recherche en action sociale et en santé. Elle fait connaître et valorise leurs compétences, décroïsonne les divers champs d'activité, fournit une plateforme d'échanges des savoirs et des savoir-faire en Suisse romande. Média en ligne, REISO est un site indépendant et ouvert aux débats : www.reiso.org.

Pro Mente Sana est partenaire du site internet de santé tout public des éditions Médecine et Hygiène, *Planète Santé* : www.planetesante.ch

DÉFENSE D'INTÉRÊTS

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

Niveau fédéral

En 2011, Pro Mente Sana s'est associée à la Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK) pour organiser des activités de lobbying au Parlement au sujet de la première partie de la 6° révision de l'assurance invalidité que le Parlement a adoptée en mars. Puis, Pro Mente Sana a poursuivi son travail en commun avec la DOK au sujet de la deuxième partie de la 6° révision de l'assurance invalidité qui a été approuvée par le Conseil des États en décembre 2011. Ce projet de révision doit encore passer devant le Conseil national en 2012.

Pro Mente Sana a été auditionnée en qualité d'expert par le Département fédéral de l'intérieur au sujet des PLFA (privations de liberté à des fins d'assistance).

Pro Mente Sana a diffusé un communiqué de presse pour faire connaître une étude, publiée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la perception et la gestion des troubles psychiques des collaborateurs au sein des entreprises. Elle s'intitule *Collaborateurs difficiles*. Pro Mente Sana a participé au groupe d'accompagnement de cette enquête.

Réalisée à la demande de l'OFAS auprès de plus de mille cadres et responsables des ressources humaines d'entreprises des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, cette enquête montre de quelle façon ces responsables hiérarchiques ont évalué des collaborateurs atteints de troubles psychiques et comment, dans un deuxième temps, ils ont agi à l'égard de ces personnes.

Genève

Pro Mente Sana a été auditionnée par le président du groupe de travail sur le nouveau droit fédéral de protection de l'adulte.

Pro Mente Sana a également participé, par écrit, à la procédure de consultation sur ce nouveau droit.

Pro Mente Sana a écrit au Ministère public pour le droit à une défense pour les personnes sous tutelle.

Pro Mente Sana a collaboré avec la Commission externe d'évaluation des politiques publiques au sujet des relations entre la police et les malades psychiques.

Vaud

Pro Mente Sana a répondu, de façon détaillée, à la procédure de consultation sur l'avant-projet d'EMPL (exposé des motifs et projet de loi) relatif à la nouvelle législation en matière de protection de l'adulte et de l'enfant.

Pro Mente Sana a rencontré des responsables de la psychiatrie publique vaudoise au sujet d'un projet d'envergure nationale qui est en cours d'élaboration : le projet pairs aidants.

Pro Mente Sana a participé aux réunions de Bénévolat-Vaud au sujet du projet de création de centres d'entraide autogérés, en collaboration avec Info-Entraide Suisse (ex-Kosch).

Pro Mente Sana a été reçue, à l'invitation du directeur M. Florian Hübner, à la prison de la Tuilière à Lonay, le 10 mai 2011.

Autres cantons

Pro Mente Sana a répondu à la procédure de consultation du canton du Jura sur la mise en œuvre du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Genève

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Cette commission, instituée par la loi sanitaire genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006, a notamment pour but de veiller à la régularité des PLAFA (privations de liberté à des fins d'assistance) dans le canton et de servir d'instance de recours contre les internements injustifiés. Elle comprend désormais deux représentants d'organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients. Pro Mente Sana y a un représentant.

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Pro Mente Sana a également une représentante dans cette instance.

RÉSEAU HANDICAP

Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK)

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêts, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits des personnes handicapées psychiques.

Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions et aux travaux de la DOK. En 2010, la DOK a travaillé activement à promouvoir les droits des personnes handicapées dans le cadre de la première partie et de la deuxième partie de la 6^e révision de l'assurance invalidité. Pro Mente Sana a participé aux actions de lobbying organisées par la DOK.

Commission de politique sociale d'AGILE

Pro Mente Sana participe également aux réunions de la Commission de politique sociale d'AGILE Entraide Suisse Handicap.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

Rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte, HUG

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte des HUG, représenté par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des malades.

Participation au comité de gestion du département de psychiatrie, HUG

Pro Mente Sana participe à la préparation des réunions organisées par le comité de gestion du département de psychiatrie.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande

Pro Mente Sana est membre du comité de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et collabore à l'organisation des manifestations de cette société.

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

Projet Pairs

Pro Mente Sana conçoit actuellement un projet de formation et de soutien de pairs aidants au sein des différentes institutions et associations du domaine de la santé psychique en Suisse romande.

Un pair aidant, tel que le définit l'association québécoise pour la réadaptation psychosociale, est un membre du personnel vivant ou ayant vécu un trouble grave de la santé mentale. À partir de son expérience de la maladie et de son processus de rétablissement, il aide ses pairs à surmonter les obstacles et à identifier ce qui les aide à se rétablir. Cette personne devrait être considérée comme un membre actif d'une équipe pluridisciplinaire, ce qui permettrait d'intégrer cette fonction spécifique relative à l'accompagnement du patient dans son processus de rétablissement.

L'émergence de cette nouvelle fonction dans le domaine de la santé mentale est directement liée à ce que l'on définit comme le mouvement du *Recovery*. Ce dernier revendique la reconnaissance de compétences et un droit à la parole des usagers des services de santé mentale. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme qui conduit des services traditionnels à donner aux usagers un droit au discours, à l'action et à la prise de décision.

Le pair aidant bouleverse les pratiques professionnelles. Par sa présence, il permet très souvent une remise en question des pratiques institutionnelles usuelles et teste leur capacité à s'ouvrir à de nouvelles conduites.

En effet, son intégration nécessite de la part de l'équipe pluridisciplinaire qu'elle s'engage dans une voie qui reconnaît l'expérience des usagers comme une expertise et une source d'enrichissement pour l'organisation.

Un pair aidant peut avoir plusieurs rôles au sein d'une organisation : coanimer des groupes sur le rétablissement, participer à la réflexion collective sur des projets de soins globaux, informer des équipes sur le concept de rétablissement, prendre part à des activités sociales ou récréatives, accompagner un usager dans différents projets, notamment.

L'intégration de ce nouveau professionnel nécessite, tant pour l'institution que pour les différents professionnels qui la côtoient, qu'ils développent une réflexion sur les modalités d'intervention qu'ils souhaitent lui proposer. Il est indispensable de préciser quelle place lui sera réellement faite. Dès lors, les différents professionnels doivent mener une réflexion sur leur propre fonction, leur rôle et donc sur leur identité professionnelle.

Intégrer un pair aidant dans une équipe signifie qu'un nouveau collaborateur sera susceptible d'intervenir dans les activités jusqu'alors réservées aux professionnels « traditionnels ». Il convient donc de se poser la question du fondement de ce changement de paradigme ainsi que de sa validité. Qu'apporte un pair aidant ? Est-il nécessaire de l'intégrer au sein de son institution pour qu'elle soit orientée « rétablissement » ? Comment avoir confiance en lui ? Quels seraient les écueils à éviter ?

Ce sont à ces questions, comme à d'autres, que le projet de l'association romande Pro Mente Sana, en collaboration avec la fondation suisse Pro Mente Sana, veut apporter des réponses.

En 2011, Pro Mente Sana Suisse romande a donc non seulement participé à la formation de pairs aidants de la fondation suisse à Zurich, mais a également élaboré un plan d'action. Des contacts ont été pris avec de nombreuses associations et institutions impliquées dans la prise en charge ou la défense des intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques. Ces démarches ont permis de préciser les besoins existants en Suisse romande. Elles ont notamment permis d'identifier les problèmes relatifs à l'intégration de ce nouveau type de professionnels au niveau administratif, des assurances sociales, de la formation, de l'encadrement ou du soutien aux institutions intéressées.

Le projet se poursuit et vise la mise sur pied d'une formation de pairs aidants ainsi que leur intégration dans des institutions. Sa mise en œuvre est prévue pour 2013.

Genève

Reprise du psytrialogue à Genève

Un psytrialogue est un espace d'échange réunissant des personnes concernées par les troubles psychiques, des proches, des bénévoles, ainsi que des professionnels et des étudiants issus du domaine médicosocial. En effet chacun peut y partager son expérience, dans le respect de l'anonymat et sans que l'on tienne compte de son statut.

En 2008, le psytrialogue avait été suspendu. En 2010, un nouveau collectif d'organisation avait été mis sur pied pour relancer ces réunions à Genève. Si le projet est coordonné par Pro Mente Sana et le GREPSY, les autres organisations partenaires – AETOC, l'ApAJ, Arcade 84, Atelier Galiffe (CSP), ATB&D, la Croix-Rouge genevoise, Le Biceps, l'Hospice général, Pro Infirmis, le R.E.E.V., Le Relais, Stop Suicide, la fondation Trajets – ont participé activement à sa reprise.

Quatre thèmes, choisis par le collectif, ont été proposés au public du psytrialogue en 2011: «Nos regards sur les troubles psychiques», «Le trouble psychique et la relation: comment garder le contact avec soi, avec les autres?», «Folie: entre croyances et expériences», «Identités dans les institutions: nos vécus».

L'expérience se poursuit en 2012.

GREPSY, groupe de rencontre et d'échange en santé psychique

Le GREPSY permet la rencontre de plusieurs associations professionnelles et bénévoles du domaine psychique à Genève. Pro Mente Sana a participé à six réunions du GREPSY en 2011.

Soutien à l'association Dance with me

Pro Mente Sana soutient, depuis 2010, l'association Dance with me en l'aidant à promouvoir son programme «Dancing communities» dans les hôpitaux psychiatriques et dans les réseaux psychosociaux. En 2011, grâce au soutien de Pro Mente Sana, Dance with me a donné un cours aux établissements publics pour l'intégration (EPI) et a également animé la soirée du personnel de cette institution.

Soutien à l'association AETOC

Pro Mente Sana a soutenu l'association AETOC, notamment dans l'objectif d'élaborer une charte de fonctionnement et de créer une ligne graphique, des dépliants de présentation ainsi qu'un site internet avec un don de la Loterie Romande.

Projet de création d'un bureau Info-entraide à Genève

En collaboration avec Bénévolat-Vaud, qui a reçu le mandat de Info-Entraide Suisse (ex-Kosch) de développer des projets de centres d'entraide autogérés en Suisse romande, Pro Mente Sana a participé aux réunions afin de voir se concrétiser un projet de centre info-entraide à Genève.

«Troubles psychiques et associations: regards, ressources», cours de formation donné en collectif à Genève et film documentaire

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB&D, AETOC, L'Expérience, le R.E.E.V.) et des associations de proches (Le Relais, le Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et d'ainsi démontrer l'utilité de l'expertise des malades.

Ce cours a été dispensé à six reprises en 2011, notamment à la Haute école de travail social, à la Haute école de santé, dans les établissements publics pour l'intégration ainsi qu'à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.



Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale des membres de

PRO MENTE SANA
Association Romande
Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Pro Mente Sana Association Romande pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

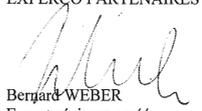
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

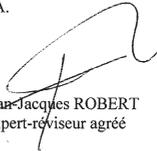
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse, en particulier aux dispositions du CO de la LGAF, LSGAF, LIAF, et aux directives applicables en vigueur, ainsi qu'aux statuts. Les comptes annuels de l'exercice 2011 ont été établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21, conformément aux dispositions légales.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 28 mars 2012

EXPERÇO PARTENAIRES S.A.


Bernard WEBER
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Jean-Jacques ROBERT
Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de profits et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

(avec chiffres comparatifs 2010)

ACTIF	2011	2010
	Fr.	Fr.
Actifs circulants		
Liquidités	72 800.13	79 053.86
Comptes de régularisation actif		
Charges payées d'avance	9 645.25	6 784.25
Produits à recevoir	506.40	6 533.75
Total des actifs circulants	82 951.78	92 371.86
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	16 164.69	3 581.10
Immobilisations financières - dépôt garantie	8 796.35	8 781.70
Total des actifs immobilisés	24 961.04	12 362.80
TOTAL DE L'ACTIF	107 912.82	104 734.66
PASSIF	2011	2010
	Fr.	Fr.
Capitaux étrangers		
Créancier État de Genève (traitement résultat.)	10 832.65	17 106.35
Charges à payer	15 232.47	19 897.14
Total des capitaux étrangers	26 065.12	37 003.49
Capital des fonds		
Fonds pour «projet GREPSY»	-	895.06
Fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	1 671.20	-
Fonds «parc informatique»	5 148.00	-
Fonds «photocopieur»	7 756.00	-
Total du capital des fonds	14 575.20	895.06
Capital de l'organisation		
Capital libre (résultats cumulés)	66 836.11	69 363.72
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	436.39	-2 527.61
Total capital de l'organisation	67 272.50	66 836.11
TOTAL DU PASSIF	107 912.82	104 734.66

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

(avec budget 2011 et chiffres comparatifs 2010)

	2011	2010	Budget
	Fr.	Fr.	2011
			Fr.
PRODUITS			
Produits des aides financières :			
Subvention des collectivités publiques	482 961.40	462 861.40	483 161.00
Dons et cotisations	17 523.00	26 497.00	10 000.00
	<i>500 484.40</i>	<i>489 358.40</i>	<i>493 161.00</i>
Autres produits :	11 709.30	17 389.70	12 000.00
Total des produits	512 193.70	506 748.10	505 161.00
CHARGES			
Charges liées aux prestations fournies :			
Frais de personnel	424 579.67	374 715.89	391 694.00
LUFEB	48 867.15	74 690.77	47 520.00
Autres charges d'exploitation	44 045.10	42 828.75	41 240.00
	<i>517 491.92</i>	<i>492 235.41</i>	<i>480 454.00</i>
Charges d'administration :			
Frais de bureau et administratifs	33 067.95	32 849.80	24 100.00
Résultat d'exploitation	-38 366.17	-18 337.11	607.00
Résultats financiers			
Intérêts créanciers	93.41	107.60	200.00
Frais bancaires et postaux	-301.35	-257.60	-400.00
	<i>-207.94</i>	<i>-150.00</i>	<i>-200.00</i>
Charges d'amortissements			
Amortissements des immobilisations	-5 666.00	-1 192.00	-1 192.00
Résultat avant affectation des dons	-44 240.11	-19 679.11	-785.00

Résultat des fonds affectés			
Dons affectés	52 978.00	18 046.56	
Fonds pour «projet GREPSY»	-895.06	-18 046.56	
Utilisation du fonds «projet GREPSY»	895.06	17 151.50	
Fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	-5 600.00	-	
Utilisation du fonds «projet Collectif psytrialogue»	3 928.80	-	
Fonds «parc informatique»	-7 683.00	-	
Utilisation du fonds «parc informatique»	2 535.00	-	
Fonds «photocopieur»	-9 695.00	-	
Utilisation du fonds «photocopieur»	1 939.00	-	
Fonds «pairs aidants»	-30 000.00	-	
Utilisation du fonds «pairs aidants»	30 000.00	-	
Résultat avant thésaurisation	-5 837.31	-2 527.61	-785.00
Part des subventions non dépensées à restituer (2010)	1 895.70		
Part des subventions non dépensées à restituer (2011)	4 378.00	-	-
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	436.39	-2 527.61	-785.00

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2011 Fr.	2010 Fr.
Résultat de l'exercice	436.39	-2 527.61
Ajustement pour amortissements	5 666.00	1 192.00
Flux de fonds avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	6 102.39	-1 335.61
(Augmen) / dimin des charges payées d'avance	-2 861.00	3 014.30
(Augmen) / dimin des produits à recevoir	6 027.35	12 785.30
Augmen / (dimin) du fonds pour projet GREPSY	-895.06	-19 910.10
Augmen / (dimin) du passif de régularisation	-4 664.67	6 453.79
Augmen / (dimin) de la créance État de Genève	-6 273.70	-
1 flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations corporelles	-18 249.59	-
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations financières	-14.65	-17.55
+ 2 flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-18 264.24	-17.55
+ 3 flux de fonds provenant de l'activité de financement	14 575.20	-
= VARIATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	-6 253.73	990.13
Soit :		
Existant final des disponibilités	72 800.13	79 053.86
./. existant initial des disponibilités	-79 053.86	(78 063.73)
= VARIATION DES DISPONIBILITÉS	-6 253.73	990.13
Amélioration / (détérioration)		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2011	Solde au	Dotation	Transfert	Utilisation	Solde au
	1.1.2011	2011	de fonds	2011	31.12.2011
	Fr.	Fr.	internes	Fr.	Fr.
Capital de l'organisation					
Capital libre					
(résultats cumulés)	66 836.11				66 836.11
Résultat exercice		-44 240.11		44 676.50	436.39
Total capital de l'organisation	66 836.11	-44 240.11	-	44 676.50	67 272.50
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds « projet Grepsy »	895.06			-895.06	-
Fonds projet					
« Collectif psytrialogue »		5 600.00		-3 928.80	1 671.20
Fonds « parc informatique »		7 683.00		-2 535.00	5 148.00
Fonds « photocopieur »		9 695.00		-1 939.00	7 756.00
Fonds « pairs aidants »		30 000.00		-30 000.00	-
Capital des fonds affectés	895.06	52 978.00	-	-39 297.86	14 575.20

2010	Solde au	Dotation	Transfert	Utilisation	Solde au
	1.1.2010	2010	de fonds	2010	31.12.2010
	Fr.	Fr.	internes	Fr.	Fr.
Capital de l'organisation					
Capital libre					
(résultats cumulés)	86 470.07			-17 106.35	69 363.72
Résultat exercice		-2 527.61			-2 527.61
Total capital de l'organisation	86 470.07	-2 527.61	-	-17 106.35	66 836.11
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds « projet Grepsy »	20 805.16	-3 004.55		-16 905.55	895.06
Capital des fonds affectés	20 805.16	-3 004.55	-	-16 905.55	895.06

ANNEXE SELON L'ARTICLE 663b CO

	2011	2011
	Fr.	Fr.
Montants des cautionnements, obligations de garanties non portées au bilan et constitution de gages en faveur de tiers	NÉANT	NÉANT
Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de l'association, ainsi que les actifs sous réserve de propriété	NÉANT	NÉANT
Engagement de leasing	NÉANT	NÉANT
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	60 000.00	60 000.00
Prestations à titre gratuit	NÉANT	NÉANT

Une procédure d'évaluation des risques a été formalisée et mise en application par l'association.

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales, de l'État de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi, et du Canton de Vaud. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui, par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRÉTARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M^{me} Nathalie NARBEL, M.A.

philosophie et histoire des religions

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.

juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.

psychologue diplômée OSP

PROJETS

M^{me} Esther HARTMANN, M.A.

psychologue clinicienne diplômée

ADMINISTRATION

M^{me} Catherine BRANDT

secrétaire comptable

Association romande PRO MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

Tél. : 0840 0000 60 (tarif local)

Fax : 022 718 78 49

E-mail : info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale. Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi: 10 h-13 h)
gratuite et anonyme :

Conseil juridique : 0840 0000 61 (tarif local)

Conseil psychosocial : 0840 0000 62 (tarif local)



Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax: 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4

pro mente sana
association romande

Avec le soutien de la République
et canton de Genève



Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.